

INDEXATION



LA REVENDICATION DE L'INDEXATION DE LA RENTE : une histoire parsemée d'avancées et d'embûches!

La revendication d'une rente décente pour les personnes retraitées constitue la priorité historique de l'AREQ depuis sa fondation en 1961. Grâce à un travail conjoint avec la CIC (l'ancienne CSQ), l'AREQ a obtenu plusieurs gains dans ce dossier au fil du temps. Toutefois, une décision gouvernementale est venue assombrir ces gains en 1982. Depuis ce temps, l'AREQ mène la bataille pour le rétablissement du pouvoir d'achat de ses membres. Dans ce numéro, le magazine *Quoi de neuf* vous présente une rétrospective historique de cet enjeu.



Jacques Boucher
Responsable régional en indexation
AREQ Québec-Chaudière-Appalaches (03)

En 1982, dans le contexte d'une crise économique sévère, le gouvernement péquiste du temps coupe les salaires des travailleuses et travailleurs du secteur public et parapublic de 20 % pendant trois mois. Un effort douloureux, que beaucoup de personnes auraient compris, n'eût été le mépris et les accusations exprimées par les élus à l'endroit des travailleuses et des travailleurs.

Ce même gouvernement en profite aussi pour attaquer nos régimes de retraite et pour supprimer d'autorité, par loi spéciale, la pleine indexation de nos rentes de retraite pour les années de cotisation à compter de 1982. Il modifie aussi le partage des coûts entre employeur et employés. Ce partage passe de 7/12 – 5/12 à 6/12 – 6/12 pour les cotisants au RREGOP. À l'époque rien ne justifiait, en terme

économique cette mesure. Seule la CSQ (alors nommée CEQ) s'en était indignée. Et cela dure, même si en 1999, la négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic a apporté une amélioration (IPC – 3 % minimum 50 %) à la formule d'indexation applicable aux années 2000 et suivantes. Le manque à gagner de 1982-1999 n'est toujours pas corrigé.

Début de la conscientisation

Selon des recherches effectuées principalement dans les archives du magazine *Quoi de neuf*, c'est en 1985 que l'AREQ a commencé à s'intéresser vraiment aux effets de la désindexation des rentes de retraite. Cette année-là, elle mène une vaste enquête sur les conditions de vie des enseignantes et des enseignants retraités. L'AREQ comptait alors 7 433 membres et plus de la moitié ont répondu à l'enquête.

Les conclusions décrivent la situation économique des personnes retraitées comme convenable pour la majorité d'entre elles. On note toutefois une grande disparité dans

les revenus, une situation défavorable aux femmes et la pauvreté et la misère d'une certaine proportion. En conséquence, le rapport de l'enquête propose des mesures de rattrapage financier dans la rente et dans le régime d'impôt de certaines catégories de retraités.

En 1987, dans la rubrique intitulée « Les questions pécuniaires », *Quoi de neuf* rapporte qu'il est devenu de plus en plus difficile pour les personnes retraitées de s'assurer une retraite confortable surtout à cause de l'inflation. On peut y lire que la plupart de ces personnes vivent de rentes qui sont peu ou pas indexées et que, par conséquent, beaucoup d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

L'AREQ se dote de structures qui interviennent auprès des autorités pour l'amélioration des régimes de retraite. Les données économiques, présentées alors, font état de pensions de retraite de 11 903 \$ en moyenne pour les femmes, et de 15 664 \$ pour les hommes.

Un objet de revendication

De concert avec la CEQ, la question de l'indexation des rentes de retraite deviendra un objet de revendication lors de la ronde de négociation qui s'amorcera en 1988. À cette époque, on demande le retour à l'indexation complète des rentes avec rétroactivité à 1982. Le gouvernement, on ne s'en étonnera pas, laisse peu d'ouverture possible. Pis encore, cette demande ne reçoit pas la même priorité dans toutes les centrales et fédérations impliquées dans la négociation.

Cette démarche n'aura qu'un seul résultat tangible : la formation d'un comité CEQ-CARRA devant examiner des manières possibles de bonifier les régimes de retraite. Ce comité rendra son rapport public en mai 1992 et, parmi ses conclusions, il ressort que le RREGOP aura un manque à gagner dans les années à venir et devra augmenter les cotisations parce que l'espérance de vie des pensionnés augmente. Ce qui revient à dire que, comme nous vivrons plus vieux, l'indexation est hors de prix puisque nous recevons notre rente pendant plus longtemps.

L'AREQ en déduit qu'il faudra plus d'interventions de nature politique aux divers niveaux de notre structure (la CEQ et ses affiliés) ainsi qu'une concertation avec d'autres organisations de retraités également concernées par le problème.

Un constat alarmant

En 1991, on estime que 75 % des membres de l'AREQ reçoivent une pension partiellement désindexée. Le constat de l'époque est déjà alarmant, petit à petit, mine de rien, sur la pointe des pieds, mais sans équivoque, la désindexation des rentes des membres de l'AREQ creuse chaque année un sillon plus profond dans leur bourse. Les personnes qui ont pris leur retraite le 1^{er} juillet 1991 avaient déjà le quart de leur pension affectée par la désindexation. Dans le magazine *Quoi de neuf* de février 1991, on voit apparaître un premier plan d'action de l'AREQ pour la récupération de l'indexation.

Le Conseil d'administration de l'époque vise le rétablissement de la pleine indexation pour tous ses membres. On entend inscrire le sujet au cahier des revendications qui se prépare pour l'automne qui vient et chaque région, chaque secteur, est invité à se mobiliser. Leur mandat : rencontrer les présidences des syndicats membres de la CEQ de leur territoire respectif pour les informer et les inviter à faire front commun avec l'Association afin que l'indexation soit la priorité de la CEQ dans ses négociations avec le gouvernement. L'argument utilisé alors étant que le personnel de l'enseignement en exercice sera



Photo : Dreamstime.com

encore plus touché quand l'heure de la retraite sonnera. Le magazine publie un premier exemple de la perte cumulative engendrée par la désindexation.

Clivages de positions

La campagne de sensibilisation auprès des affiliés CEQ donne lieu à un clivage de positions. Tandis que certaines fédérations partagent les vues de l'AREQ sur la question, un autre groupe soutient que la priorité de la prochaine ronde de négociation devrait être l'amélioration des conditions d'accès à la retraite plutôt que l'indexation.

C'est ainsi que lors de la ronde de négociation de 1992 le dossier indexation des rentes de retraite fut mis de côté au profit de l'amélioration des conditions d'accès à la retraite. Lorraine Pagé, présidente de la centrale, avait alors louangé le travail de notre organisation en ces termes : « L'AREQ a fait un très beau travail de sensibilisation au sujet de l'amélioration de l'indexation des pensions, mais il n'y a pas d'AREQ dans les autres centrales syndicales. »

En juin 1992, sous la présidence de Léo Côté, le Plan d'action adopté par l'AREQ mentionne la nécessité de maintenir la pression pour le rétablissement de l'indexation entière des rentes de ses membres. Cet objectif qui s'inscrit très bien, selon monsieur Côté, dans l'objectif d'œuvrer pour l'exercice du droit de vieillir dans la sécurité et la dignité.

La publication du rapport du comité CARRA-CEQ, qui fait état de la santé financière du régime, ravive l'espoir. L'amélioration de l'indexation est alors toujours considérée comme une amélioration au régime et la conclusion qui s'impose à la lecture de l'évaluation est que, si le régime de retraite est en surplus, il y a de la place pour l'amélioration de l'indexation, car il y a un lien très étroit entre la santé du régime et l'indexation de celui-ci.

En 1993, l'AREQ fait figure de leader parmi les autres organisations de personnes retraitées, notamment sur la meilleure façon de protéger et d'augmenter nos revenus de rente de retraite. Toutefois, la vice-première ministre du Québec, M^{me} Lise Bacon, parle de notre revendication en ces termes : « Après avoir largement profité des largesses de l'État providence, [les retraités] réclament maintenant l'effacement de leurs propres dettes et l'annulation de leurs obligations d'adultes à l'égard des autres. »

Bien peu de développements surviennent dans le dossier entre 1994 et 1996. La CEQ, qui est notre agent négociateur, privilégie d'autres options en matière de retraite. On met, dans ces années, beaucoup d'énergie dans des mesures permettant un accès plus hâtif à la retraite.

Un dossier politique

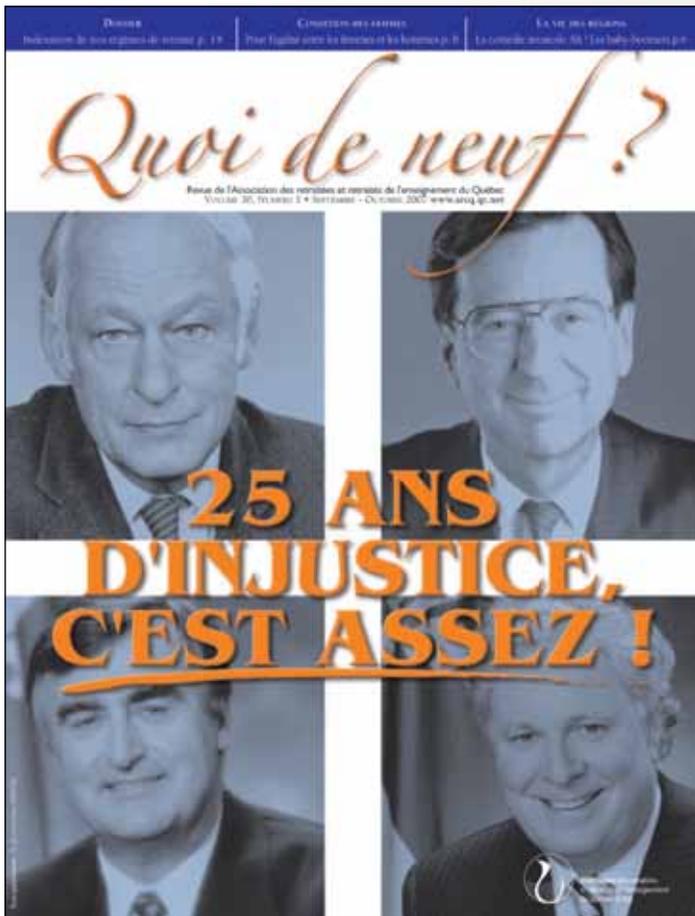
Le dossier prend peu à peu une véritable orientation politique et s'amorcera une période de revendication pour notre Association avec les autres associations de personnes retraitées. Un constat se dégage : nous ne sommes pas maîtres du dossier de la retraite. C'est la CEQ qui négocie les régimes de retraite au nom des membres et de ses affiliés. Notre rôle en est un d'influence afin de bien faire saisir aux « actives et actifs » l'importance de la sécurité du revenu à la retraite.

En 1999, en préparation à une nouvelle ronde de négociation, l'AREQ tente toujours de convaincre de façon « définitive » la CEQ de faire de l'indexation des rentes un enjeu prioritaire de la négociation des régimes de retraite. En avril, le front commun intersyndical accepte de soumettre à la consultation de ses membres dans le cadre des négociations sur le régime de retraite une formule de correction partielle de la désindexation. On parlera dorénavant d'IPC - 3 % minimum 50 %.

Bien que cela n'atteigne pas les objectifs de l'AREQ, il s'agit d'un véritable tour de force puisque, comme on le constate depuis la conclusion de cette ronde de négociation, toutes les années de service acquises à compter de janvier 2000 seront indexées selon cette formule. Reste qu'une majorité des membres de l'AREQ ne bénéficieront pas de cette mesure. D'où la nécessité de continuer à travailler à l'élaboration de solutions qui s'appliqueraient à l'ensemble des personnes retraitées.

Une occasion ratée?

Rétroactivement, on peut aussi se demander si 1999 n'aurait pas été une occasion ratée de pousser plus loin. Quand, en conclusion d'une ronde de négociation sur les régimes de retraite, on accepte de corriger partiellement la formule d'indexation, n'est-ce pas admettre qu'elle est injuste?



Au tournant du siècle, l'AREQ adopte un plan d'action qui confirme le lien entre la table de négociation et la nécessité de préserver notre alliance stratégique avec la CSQ. L'AREQ s'engage à susciter et à former des alliances avec les autres associations de personnes retraitées afin d'amener le gouvernement à reconnaître que la non-indexation a une incidence sur la sécurité des revenus des personnes à la retraite et constitue un facteur d'appauvrissement pour quelque 155 000 personnes pensionnées de la CARRA.

Fin 2001, à l'heure du bilan de ce Plan d'action, on constate que l'AREQ maintient le cap, à l'interne comme avec ses partenaires. Bien sûr, le dossier n'est toujours pas réglé. Cependant le fait que l'Association s'affirme et assure un leadership mobilisateur dans le dossier suscite des espoirs chez les membres. Le comité de retraite de l'AREQ est très actif dans le dossier. Un membre siège même comme représentant des bénéficiaires au comité de retraite du RRE-GOP et participe aussi au comité qui devra déterminer si, lorsqu'il y a un surplus actuariel, une partie de tels surplus pourrait appartenir aux retraités.

Le Plan d'action de l'AREQ porte fruit. Plus de 7 000 membres ont participé aux assemblées d'information sur la problématique de l'indexation qui se sont tenues dans les dix régions jusqu'en février 2001. On constate aussi que la campagne d'information entreprise auprès des syndicats CSQ donne des résultats. Il apparaît de plus en plus évident, à l'occasion des rencontres avec les présidences, les exécutifs et les instances intermédiaires, que l'indexation devient de plus en plus préoccupante pour les personnes encore au travail.

Un engagement politique

En 2002, une résolution du Conseil général du PLQ promet qu'un gouvernement libéral procédera progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat des retraités.

Le dossier de l'indexation est en évidence dans le discours de la chef de l'opposition au parlement des sages. La présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas, qui y siège en tant que chef du parti écologiste, profite de cette tribune pour passer notre message. « Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, dira-t-elle, mais si tous les membres ajoutent une goutte dans le même sens, le résultat pourrait être beaucoup plus tangible et convaincant. » M^{me} Gélinas croit que le gain des syndiqués en 1999 est une bonne raison d'espérer pour l'avenir. D'ailleurs, les syndiqués se préparent à une autre ronde de négociation. On y retrouve des revendications concernant les régimes de retraite et encore une fois le rétablissement de l'indexation y est abordé.

Le congrès de l'AREQ fait preuve de constance. Inlassablement, nous réitérons notre intention d'accentuer les démarches dans le dossier dans le but d'améliorer la formule actuelle pour ses membres actuels et futurs jusqu'à la pleine indexation. Comme nous ne pouvons pas négocier avec le gouvernement et que seul l'appui du plus grand nombre de membres nous conduira au succès, les actions se multiplient.

À l'automne 2003, les membres profitent de l'approche de la période des fêtes pour expédier à la présidente du Conseil du trésor des milliers de cartes postales. C'est aussi en 2003 que la CSQ réclame, dans ses demandes sur la retraite, l'application aux années 1982 à 1999 de la formule d'indexation partielle qui s'applique depuis 2000.

Forts de cet appui, les membres de l'AREQ continuent de se mobiliser par la sensibilisation des collègues au travail et celle des élus de l'Assemblée nationale à l'importance de l'indexation des rentes de retraite pour toutes et pour tous.

La ronde de négociation de 2004 ne nous apporte guère de bonnes nouvelles. Le gouvernement, dans le but de gagner du temps, préfère attendre l'évaluation actuarielle avant de discuter de ses engagements en matière de retraite. De notre côté, pas question de baisser les bras. Nous actualisons notre Plan d'action avec comme objectif de rallier le plus grand nombre possible de citoyens à notre cause. Nous en faisons une revendication de justice sociale. Oui, les régimes de retraite sont un dossier de négociation, mais c'est surtout un dossier politique.

Une nouvelle approche

L'Association annonce qu'elle a décidé de traiter le dossier de l'indexation d'une manière autonome, en faisant des représentations politiques, tout en continuant d'appuyer la CSQ sur le plan de sa négociation. Le gouvernement doit comprendre que c'est le temps de l'indexation de nos rentes de retraite.

Ainsi, lorsque le 6 mai 2006 la colline parlementaire est envahie par près de 40 000 manifestants (dont 1 000 membres de l'AREQ) la présidente de l'AREQ n'a pas manqué de rappeler l'engagement pris par le parti libéral avant la dernière élection.

Une pétition qui circule dans nos rangs à cette période recueillera plus de 20 000 signatures et bénéficiera de l'aide du Parti québécois pour être déposée officiellement à l'Assemblée nationale. Puis, suivant la conclusion désastreuse de la dernière ronde de négociation, par des décrets, le CA de l'AREQ adopte un Plan d'action qui vise à occuper l'espace public avec le dossier de l'indexation.

Sensibiliser les membres à la réalité de la perte de leur pouvoir d'achat, c'est maintenant notre leitmotiv. L'Association lance une vaste opération de calcul de la contribution non volontaire. Les résultats sont époustouffants : plus de 6 000 membres s'adonnent à l'exercice et la qualité de l'échantillon ainsi obtenu permet d'illustrer de façon éloquente la perte réelle affectant les personnes retraitées. Elle se chiffre à cette époque à 12 000 \$, en moyenne, par membre de l'AREQ.

Des actions communes

Désireuses de mettre à profit la fenêtre d'opportunité qui nous est offerte et de mener à bien notre dossier, diverses associations représentant plus de 100 000 personnes retraitées s'unissent alors au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) pour présenter une revendication commune. On réclamera dorénavant la création d'une table de travail permanente pour discuter de la situation des personnes retraitées de l'État.



Photo : Archives AREQ



Photo : Archives AREQ

Le comité sur le coût de l'indexation

On nous annonce qu'une motion demandant la création d'un comité ayant pour mandat de déterminer les principaux paramètres et faits pertinents reliés à l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic pour les années comprises entre 1982 et 1999 avait été déposée et acceptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Automne 2008, le GTAR est bien structuré et le leadership de l'AREQ, de même que son expertise, y est reconnu. Six chantiers sont mis de l'avant par le GTAR et débouchent sur autant de ralliements publics. Au moins 7 000 personnes y participent, dont 5 000 dans les rues de Montréal, autour du Square Victoria.

Plus de six mois après nos ralliements de l'automne, les chefs des partis politiques n'ont pas encore trouvé le temps de recevoir une délégation officielle des associations, en haut lieu, trop de gens estimant encore que les retraités vont se satisfaire de bonnes paroles.

Le GTAR souhaite profiter de la période sans négociations du secteur public pour créer un nouvel espace de discussion où les personnes retraitées interviennent directement auprès du gouvernement qui détient le véritable pouvoir de régler ce dossier. De concert avec ces nouveaux alliés, nous entreprenons donc une tournée du Québec avec une série de ralliements régionaux qui se concluent par l'adoption d'une déclaration commune qui scelle notre partenariat et fait de la revendication d'une table de travail permanente un objectif commun.

L'année 2007 marque le 25^e anniversaire de la désindexation de nos pensions. L'AREQ et ses partenaires profitent de cet anniversaire pour préciser publiquement leurs demandes : la correction immédiate de l'iniquité actuelle, la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de retraités et le maintien des taux de cotisation au moins à leur niveau actuel pour trois ans.

Des manifestations aux quatre coins du Québec ayant pour thème « 25 ans d'injustice c'est assez! » réunissent des milliers de personnes retraitées. Plusieurs députés se montrent favorables à la mise en place de la table de travail, mais le gouvernement cherche et trouve toutes sortes de prétextes pour ne pas s'engager.

Le GTAR poursuit ses interventions publiques et médiatiques. Il y a le dépôt d'une autre motion unanime à l'Assemblée nationale demandant la création d'un comité de travail chargé d'évaluer les coûts des divers scénarios d'indexation. Des actions seront nécessaires pour que chacun



Dépôt par le GTAR d'une motion à l'Assemblée nationale soulignant le 25^e anniversaire de la désindexation des régimes de retraite.

Photo : Archives AREQ

des partis politiques s'engage dans la correction de l'injustice actuelle causée par la désindexation que nous subissons depuis trop longtemps et il est primordial de pouvoir compter sur l'engagement du plus grand nombre de personnes retraitées.

Les travaux du Comité de travail sur le coût de l'indexation se terminent sur une mauvaise note. Le rapport de plus de 200 pages qui a été rendu public n'éclairera pas adéquatement les députés de l'Assemblée nationale auxquels il s'adressait en premier lieu, non plus que les personnes retraitées et le commun des mortels. Une seule conclusion positive, le rapport affirme clairement que les retraités sont victimes d'une importante perte de leur pouvoir d'achat.

Le 30 septembre 2008, l'AREQ retourne à l'Assemblée nationale. La Commission des finances publiques veut entendre les membres du Comité de travail sur l'indexation et connaître l'objet de leur dissension. Les représentants des retraités au Comité ont pu expliquer en détail aux parlementaires les raisons légitimes pour lesquelles ils

ne pouvaient endosser un rapport qui banalisait la problématique de l'indexation, pendant qu'à l'extérieur plusieurs centaines de personnes retraitées étaient rassemblées devant l'Assemblée nationale.

Une discussion à reprendre

À l'occasion de la campagne électorale qui s'amorce en décembre 2008, les personnes âgées et retraitées ont intérêt à questionner les candidats et à tenter d'obtenir un engagement de leur part. L'AREQ entend accentuer sa mobilisation et faire des pressions pour que s'engage, avec les élus, un vrai dialogue à une Table de travail permanente.

Puisque, lors de la dernière négociation, le gouvernement a décrété les conditions de travail de ses employés, la négociation au chapitre du régime de retraite ne s'est pas poursuivie. C'est l'indexation qui était la priorité au chapitre du dossier retraite pour les centrales syndicales. La négociation des régimes de retraite en 2009 apporte donc une leur d'espoir.



Commission parlementaire sur le projet de la loi 23 (octobre 2011).

Photo : Clément Allard

Forte de l'appui de la population qui, à 79 %, soutient sa démarche, l'AREQ continue tout de même de prétendre que pour atteindre l'objectif recherché par les personnes retraitées, il nous faut un lieu de discussion qui nous soit propre. Elle poursuit donc son propre plan d'action, et diverses actions mobiliseront les membres jusqu'au point culminant, une manifestation le 30 septembre 2009, qui réunit 5 000 personnes.

On connaît maintenant le résultat de la négociation de 2010 avec le Front commun. Les parties se sont entendues pour modifier la méthode de financement du régime. On passe à la méthode dite de prime unique. Dorénavant, à la publication de l'évaluation actuarielle, on pourra, le cas échéant, parler d'un vrai surplus. Toutefois, ce surplus devra excéder de 20 % les besoins du régime avant de servir à bonifier la formule d'indexation pour les années 1982 à 1999.

Au même moment, la Commission des finances publiques dépose enfin son rapport. Celui-ci propose la création d'un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Voilà enfin des bonnes nouvelles que l'AREQ qualifie de « deux pas dans la bonne direction ».

Le Comité sur l'indexation et les services aux retraités, formé de personnes représentant les associations de retraités, des syndicats et des représentants de la CARRA, a été mis sur pied en septembre 2011. L'AREQ a contribué à l'élaboration de son mandat. Les médias de Québec publient par la suite un « dossier » sur les régimes de retraite du secteur public. L'AREQ et ses partenaires syndicaux réagissent et tentent de corriger les exagérations et omissions contenues dans le dossier.

En guise de conclusion, comme vous avez pu le constater, le dossier de la désindexation des rentes de retraite a toujours occupé une place prioritaire dans les plans d'action de notre Association. La direction politique de la CSQ a toujours appuyé la revendication des membres de l'AREQ. Il est évident aussi que les meilleurs résultats ont été amenés par la solidarité.

Les gouvernements, actuel et passés, sont responsables de la situation et devront obligatoirement faire partie de la solution. Une problématique n'est toujours pas résolue : comment doivent être utilisés les surplus actuariels



Photo : Martine Faguy

dégagés par le régime? Sur ce sujet, il est évident qu'il y a toujours eu des désaccords, indépendamment des personnes en place.

D'autres se complaisent à répéter que ce n'est pas possible de donner suite à nos revendications, que jamais par le passé, on a amélioré le sort des retraités. Cependant, à plusieurs reprises, le gouvernement a corrigé les rentes des personnes retraitées du secteur public. En 1961, 1973, 1977, 1984, la pension minimale était corrigée à la hausse. En janvier 1974, les pensions des retraités de 1969 à 1973 étaient rehaussées d'un pourcentage allant de 9,2 à 14,6 %. Même qu'en 2007, les députés ont modifié la formule d'indexation de leurs rentes, avec effet rétroactif. Pourquoi, en 2012, la pension de valeureuses et valeureux retraités des services publics ne serait-elle pas à son tour indexée?